



Objet : Création d'une voie de circulation douce à Milly-la-Forêt

Conseil Départemental de l'Essonne
Monsieur le Président François Durovray
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Le 25 février 2019

Monsieur le Président,

C'est avec un immense plaisir que, suite à une réunion du 20 février 2019, nous vous annonçons de la création d'un collectif dénommé Collectif voie douce Milly afin de soutenir la candidature d'une voie douce à votre plan vélo départemental.

Depuis près de 20 ans, une voie douce est promise pour la route de Fontainebleau à Milly la Forêt, sur la RD837.

En 2007, le Conseil Municipal de Milly la Forêt prenait acte de l'engagement du département pour la création de cette voie douce et notamment d'une réponse favorable de vos services en date du 11 janvier 2007 par laquelle votre prédécesseur acceptait le financement "d'une voie douce en traversée de la Commune en direction de la forêt de Fontainebleau".

Cette année, la CC2V, la Communauté de Communes des deux Vallées ainsi que la Mairie de Milly-la-Forêt, ont complété un dossier de candidature pour le Plan Vélo afin de mettre en œuvre une piste cyclable sur la RD837, route de Fontainebleau.

Lors de votre interview par le journal du Parisien le 20 février 2019, vous annonciez que "Si la Seine-et-Marne dit oui (à la piste cyclable), on la fera. Si c'est non, il faudra peut-être qu'on se repose la question."

Pourtant, nous espérons, sincèrement, que même en l'absence d'accord avec le département de Seine-et-Marne, vous acceptiez de réaliser ces travaux d'aménagement de voie douce. Il en va de la sécurité des riverains, de nos enfants, des touristes, des promeneurs, des hôtes du Camping de la Musardière et du Domaine Saint-Georges ainsi que pour les AMAP et cavaliers des deux écuries, des randonneurs et marcheurs. Mais aussi du rayonnement touristique de la ville et de la forêt des 3 Pignons qui attirent de nombreux randonneurs et grimpeurs (varape).

Cet aménagement serait bénéfique sur le plan écologique ET économique, permettant ainsi à tous de pouvoir se rendre, en toute tranquillité, au centre-ville de Milly la Forêt autrement qu'en voiture.

Enfin, différentes actions seront menées au sein de la commune, pour vous montrer notre attachement à notre village et à son avenir.

Notre municipalité a pour objectif d'attirer de nouveaux habitants. Mais pour cela, il est nécessaire de proposer des infrastructures permettant à tous les habitants de se déplacer en toute sécurité pour se rapprocher des commodités qui nous sont depuis trop longtemps refusées.

Nous espérons en tant que parents, que dans un avenir proche, nos enfants puissent se rendre à leurs établissements scolaires (école primaire et collège) ou à la gare routière de Milly la Forêt (ce qu'il est impossible de faire actuellement ou aux risques et périls du piéton), car je vous rappelle qu'il n'existe pas de ramassage scolaire sur cette voie.



Sans voie douce, comment une personne dont le véhicule automobile est en panne et/ou une personne à mobilité réduite peuvent-elles se déplacer ?

Pour votre parfaite information (et aussi pour montrer notre engagement pour la réalisation de cette voie douce), Monsieur Patrice Sainsard, Maire de Milly-la-Forêt, présent lors de notre réunion du 20 février, est favorable pour que la vitesse de circulation sur la route de Fontainebleau soit abaissée à 50 km/h au lieu de 70 km/h actuellement.

Cette diminution de vitesse permettra aux futurs utilisateurs de la voie verte, de l'utiliser en toute sécurité.

C'est en cela que notre collectif a vu le jour. Pour nous battre pour la réalisation de cette voie douce que nous attendons depuis trop longtemps.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer, échanger, partager avec vous quant à l'avenir donné à cette candidature.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président du Département, l'expression de notre haute considération.

Soizic Dagnicourt et Amélie Ferlay
Représentantes du Collectif Voie douce Milly

